

descendre dans la cour, et de s'y livrer à des exercices gymnastiques. Enfin, le concierge emprunta du charbon à tous les foyers d'Old-Binley, et le mit dans un énorme poêle. Les tuyaux de chaleur firent tant bien que mal leur office, et au moyen de la fermeture hermétique des portes et fenêtres, on jouit, on l'on s'imaginait d'être dans une atmosphère plus douce. La séance fut reprise, et l'on s'occupa d'affaires de peu d'intérêt.

distinction de la ville à laquelle ils seraient destinés, ce qui cause des retards et des frais énormes. Voici un exemple entre mille qui montre à quels désagrémens cette mesure expose les voyageurs.

VENTES IMMOBILIERES.
AUDIENCE DES CREANCIERS.
Paris.
MAISON. Etude de M. POISSON-SEGUIN, avoué, rue Saint-Honoré, n. 345. — Adjudication en l'audience des criées du Tribunal de la Seine, le samedi 11 novembre 1846, heure de midi, d'une MAISON rue d'Anjou, n. 6, produisant 10,000 francs, exemple d'impôts pendant les années 1846 et 1847, sur la mise à prix de 80,000 francs.

MAISON Adjudication en la chambre des notaires de Paris, et en vertu de la loi du 22 février 1820, le mardi 11 décembre 1846, à midi, D'une MAISON, sise à Paris, rue des Fossés-St-Jacques, 10. Mise à prix : 25,000 francs.

M. FAIVRE, ancien magistrat directeur.—Chaque volume est de 12 fr. pour les abonnés au Recueil de M. DALLOZ, et de 14 fr. pour les non abonnés.

— Le 4^e volume de la Jurisprudence générale du royaume, par MM. DALLOZ, vient de paraître. Ce volume n'est point inférieur à ceux qui l'ont précédé. Il renferme les traités si usuels et si importants de l'Appel en matière civile et criminelle, ainsi que de l'Arbitrage. MM. Dalloz ont traité toutes les graves questions qui s'y rattachent avec cet esprit d'analyse et de logique qui leur assigne une place si distinguée parmi les juristes-consultes de notre époque.

CHAMBRE ET ETUDES DE NOTAIRES.
Paris.
NUE-PROPRIÉTÉ DE 45,000 FR. Etude de M. POISSON-SEGUIN, avoué, rue Saint-Honoré, n. 345. — Adjudication le 12 novembre 1846, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M. Beaufeu, notaire, rue Sainte-Anne, 51.

JURISPRUDENCE GÉNÉRALE DU ROYAUME

Le tome quatrième du Répertoire méthodique et alphabétique de Législation, de Doctrine et de Jurisprudence, en matière de droit civil, commercial, criminel et administratif, de Droit des gens et de Droit public, par M. DALLOZ aîné, avec la collaboration de M. A. DALLOZ, son frère, vient de paraître; déjà depuis quelque temps il a été expédié à MM. les Souscripteurs. Ce tome quatrième renferme les Traités si usuels et si importants de l'Appel en matière civile et criminelle, ainsi que de l'Arbitrage.

COMPAGNIE DES CABRIOLETS, COUPÉS ET VOITURES
Société en commandite par acte passé devant M. HATIN, notaire à Paris, pour l'exploitation dans Paris de 300 VOITURES, sous la raison sociale: SALMON et Comp., créée au capital de 1,000,000 de francs, divisé en 4,000 ACTIONS au porteur, de 250 francs.

Avis divers.
ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES HOPITAUX, HOSPICES CIVILS ET SECOURS A DOMICILE DE PARIS.
Le mardi 11 décembre 1846, à midi, en la chambre des notaires de Paris, place du Châtelet.

Les apports des associés consistent dans les outils, ustensiles, ours, matériel et matière première garnissant les fonds, clientèle et échalandage y attachés, recouvrements, droit à la location des lieux d'exploitation, loyers payés d'avance, le tout évalué à 1,200 francs; plus une somme de 200 francs à fournir par M. Carré, et une somme de 1,400 francs à fournir par M. Lallemand.

Tribunal de commerce.
Déclarations de faillites.
Jugement du Tribunal de commerce de Paris, du 30 septembre 1846, qui déclare en faillite ouverte et en liquidation provisoire l'ouverture audit jour.

Assemblée du Samedi 31 Octobre.
NEUF HEURES: Gillet, fab. de chapeaux, etc. — Daumard, md de vins et tailleur, etc. — Lhuereux, ent. de macaronerie, rem. à haute. — Claitour, en. de macaronerie, syst.

Tableaux financiers: Bourses du 30 Octobre, Fonds étrangers, Chemins de fer.